



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

finances

Question écrite n° 20400

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur les conséquences de la mise en oeuvre du décret n° 98-572 du 7 juillet 1998, réformant les dispositions de 1982, relatives à l'aide des collectivités à l'immobilier industriel. Les dispositions nouvelles intervenues en pleine période d'été posent le problème des négociations menées par des collectivités antérieurement au décret pour des implantations industrielles, mais dont la réalisation n'est pas encore engagée. Ce problème est notamment important dans le cas de décisions d'installations prises par des entreprises étrangères, au regard d'aides qui ne pourraient plus être versées en cas d'application du décret ne prenant pas en compte des dispositions transitoires. Il lui demande donc quelles dispositions seront prises, afin d'éviter l'abandon de projets d'implantation.

Texte de la réponse

Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant les aides des collectivités à l'immobilier industriel. Le décret du 7 juillet 1998 ouvre des possibilités nouvelles par rapport aux dispositions antérieures du décret du 22 septembre 1982 et selon lesquelles les collectivités ne pouvaient accompagner des projets d'immobilier industriel que dans les zones de prime d'aménagement du territoire (PAT) industrielle. Aujourd'hui, les collectivités peuvent en plus accompagner des projets d'immobilier industriel dans les zones de PAT tertiaire, à condition que les projets soient portés par des petites et moyennes entreprises et que l'aide ne dépasse pas 900 000 francs. En conséquence, aucune disposition transitoire n'est nécessaire puisque les conditions d'aide sont plus larges dans le nouveau texte que dans l'ancien.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20400

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 1998, page 5631

Réponse publiée le : 14 décembre 1998, page 6820